

Votre correspondant :  
Véronique DUBOIS  
Conseiller – Chef de service  
☎ 02 800 81 57  
vdubois@spfb.brussels  
Votre courrier du  
Vos références :  
Nos références : SAH/VG/VD/16-574  
Annexe(s)

Circulaire à la direction des centres de jour,  
centres d'hébergement et centres de jour  
pour enfants scolarisés agréés par la  
Commission communautaire française

Bruxelles, le 22 mars 2016

**Objet :** Mesures liées à la situation à Bruxelles

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Au vu des difficultés de déplacement qui vont inévitablement se poser dans les prochains heures et jours à Bruxelles, nous vous autorisons à reprendre en B6 les absences des personnes handicapées qui fréquentent votre centre dues à cette circonstance. Cette possibilité est applicable aussi longtemps que le niveau de sécurité et de vigilance est maintenu à 4.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les centres doivent offrir une solution d'accueil aux personnes qui en font la demande. Il vous est néanmoins recommandé de ne pas effectuer de sorties, nous appelons à la vigilance de chacun.

En ce qui concerne le personnel, une nouvelle circulaire vous sera adressée ultérieurement afin de vous donner la position du pouvoir subsidiant pour les journées susvisées.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.



**Véronique GAILLY**  
Directrice d'administration.